

Monsieur Gérard PIEL

Antibes, le 5 mars 2014

Conseiller régional – Conseiller municipal
« La Gauche et l'Écologie pour Antibes-Juan les Pins »
10 avenue Pasteur
06600 ANTIBES

Monsieur le Directeur départemental

LA POSTE

41 rue Gounod
06033 NICE CEDEX 3

OBJET :

- 1) Réduction des tournées sur le secteur d'Antibes et de la CASA
- 2) Distribution des plis électoraux pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014 et pour les élections européennes du 25 mai 2014 – compensation attribuée aux facteurs et agents du courrier postal

Monsieur le Directeur,

En tant qu'élu et candidat aux prochaines élections municipales sur la commune d'Antibes-Juan les Pins, je me permets de vous solliciter afin que vous retiriez le projet de réduction des tournées des facteurs sur le territoire d'Antibes – Juan les Pins et de la CASA (Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis).

La suppression de ces tournées, la fermeture du centre de distribution de Juan les Pins sont des mesures qui vont pénaliser les habitants de la commune.

Le mal-être des postiers est très inquiétant, seule la Direction de la Poste ne semble pas se rendre compte de cette situation alors qu'elle a été alertée par le CHSCT et par l'utilisation du droit de retrait de la grande majorité des facteurs.

Je vous demande donc de retirer cette mesure de réorganisation et de commencer de réelles négociations avec les organisations syndicales.

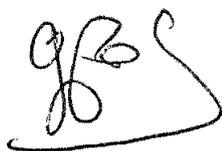
D'autre part, je vous sollicite afin que les facteurs et agents du courrier puissent obtenir les heures de travail nécessaires dans de bonnes conditions et percevoir la juste rétribution de leur travail supplémentaire qui sera généré par la distribution des plis électoraux pour les prochaines échéances des 23 et 30 mars et du 25 mai 2014.

En effet, cette distribution donne lieu à un transfert d'argent public pour assurer cette mission, alors que les agents de la Poste qui en auront la charge n'en percevront aucune compensation.

Je vous remercie par avance du soin que vous voudrez bien accorder à cette affaire qui pourrait être assimilée à du détournement d'argent public au bénéfice d'actionnaires privés et au détriment des salariés.

Les mauvaises conditions dans lesquelles les facteurs pourraient être contraints de distribuer les plis électoraux peuvent avoir un impact sur la qualité du service rendu et le retard dans l'acheminement. Cette situation peut avoir des conséquences sur le bon exercice de la citoyenneté des électeurs qui ne recevraient pas à temps les documents électoraux.

Dans l'attente de votre réponse, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



Gérard PIEL